

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 10 juillet 2020**

~~~~~

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2020

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, René BERTON, Emmanuelle BOURGUIGNON, Patrick COUDRAY, Annick MOUHÉ, Alain ROULIN, Gaëlle DALAIS, Olivier MACAUD, Jean-Michel CHARTRAIN, Sylvie DUMAND

Pouvoirs : Delphine PECOUD a donné pouvoir à Gaëlle DALAIS

Justine LEMOINE a donné pouvoir à Gérard GANDAUBER

Absent excusé : Alexis COTTY

Absente : Sophie GUITTON

Monsieur Alain ROULIN a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du PV du 29 juin 2020
- 2- Elections des délégués pour les élections sénatoriales
- 3- Avenants travaux nouvelle Mairie
- 4- Questions diverses.
- 5- Tour de table

APPROBATION DU PV DU 29 JUIN 2020

M. Le Maire soumet à l'approbation aux membres du Conseil le procès-verbal du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire ouvre la séance. Le conseil municipal désigne Alain ROULIN comme secrétaire.

Le bureau électoral est composé du Maire et des deux plus âgés et des deux plus jeunes, à savoir M. René BERTON, Mme Annick MOUHE, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et Mme Gaëlle DALAIS.

M. le Maire a reçu une liste de 3 délégués et de 3 suppléants.

Le conseil municipal a procédé à l'élection et a désigné à l'unanimité la liste proposée.

Les délégués sont : GANDAUBER Gérard, DALAIS Gaëlle et MACAUD Olivier

Les suppléants sont : MOUHE Annick, BERTON René et BOURGUIGNON Emmanuelle.

**DELIBERATION POUR SIGNATURE DES AVENANTS TRAVAUX
NOUVELLE MAIRIE**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal que des avenants sont proposés par les entreprises en charge des travaux de la nouvelle mairie. A ce titre, une délibération devra être prise à la demande de la SEMDAS.

LO T N°	N° Marc hé	Titulaire	Montant marché attribué HT	Montant marché attribué TTC	Avenant 1	Total marché + Avenant €HT	Total marché + Avenant €TTC	% par rapport au marché initial
1	2019 /173	ALM ALLAIN	204.356,94	245 28,33	5 515,93	209 872,87	251 847,44	3%
2	2019 /174	Bouton Fabrice	11 389,00	13 666,80	2 600,00	13 989,00	16 786,80	23%
4	2019 /176	Thoreau Laurent Menuiseries	33 723,83	40 468,60	1 017,00	32 706,83	39 248,20	-3%
6	2019 /178	CDCM	23 720,00	28 464,00	3 114,65	20 605,35	24 726,42	-13%
8	2019 /180	Bernard et Suire Electricité	30 825,00	36 990,00	3 310,00	27 515,00	33 018,00	-11%
9	2019 /181	CSA	69 869,12	83 842,94	2 268,64	67 600,48	81 120,58	-3%
10	2019 /182	Renou Guimard	14 083,88	16 900,66	296,85	14 380,73	17 256,88	2%
		TOTAL	524 609,96	629 531,95	1 297,51	523 312,45	627 974,94€	-1%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de donner pouvoir à M. le maire de signer ceux-ci, pour ce faire une délibération sera prise en ce sens.

DELIBERATION POUR REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE

Pour le financement de cette opération, M. GANDAUBER Gérard, Maire de Beurley est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de Prêt pour un montant total de 300 000 € sur 20 ans avec un taux d'intérêt à 0.56 %.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette offre et d'autoriser M. le maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Tour de table

Olivier MACAUD

- Une réunion avec les propriétaires fonciers et des promoteurs concernant les terrains route de Romegoux sera organisée le mardi 28 juillet 2020 à 17h30.
- 30 juillet 2020 à 17h30: réunion avec les personnes ayant un projet pour s'installer dans la mairie actuelle.
- Justine LEMOINE et Sophie GUITTON se renseignent pour que les enfants de l'école puissent faire de la natation

Jean-Michel CHARTRAIN

- J'ai contacté Panneau Pocket, avec une réponse positive. On peut faire les démarches en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30